



C.G.V.

ARTICLE 1 – CONCLUSION DU CONTRAT

Toute commande et/ou achat de produits et/ou prestations implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente, complétées ou aménagées par nos conditions particulières, qui annulent toute clause contraire pouvant figurer dans les conditions d'achat, bons de commande, ou autres documents commerciaux.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS

Le Client ou l'acheteur est défini comme toute personne physique ou morale qui achète ou requiert des services, objet ou prestations moyennant une rétribution dont le montant est défini à l'avance.

Le vendeur, ici la SAS Centre équestre « Les Ayguades » dont le siège social est situé à l'adresse sis Route Départementale 332 – Chemin Rural 410 – 11430 Gruissan et immatriculé au RCS de Narbonne sous le matricule n° 808 729 891, est la personne morale, qui par l'intermédiaire de personnes physique et/ou un prestataire de vente en ligne vend un service, un objet ou une prestation.

ARTICLE 3 – PRIX

Les prestations sont facturées au tarif TTC en vigueur au jour de la passation de la commande.

Les tarifs généraux sont affichés au centre équestre, et consultables sur le site internet www.ctelesayguades.fr. Les prix peuvent être révisés sous réserve d'une information préalable de 30 jours ou au 31 décembre de façon tacite.

ARTICLE 4 – MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION

La mise en œuvre de la prestation est effectuée en date et heure initialement prévue lors de la conclusion de la vente. La vente peut être annulée ou modifiée sans frais jusqu'à 24 heures avant sa mise en œuvre. Passé ce délais, toute annulation de prestation dans un délais inférieur à 24h et sauf cas de force majeure défini selon Code civil : articles 1217 et 1218 vous expose à une retenue de 50 % du montant total de la prestation remboursée. Elle vous sera remboursée sous forme de bon d'achat à utiliser durant l'année en cours.

Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies constatées.

Nous vous informons également que les départ des promenades s'effectuent à heure fixe, il vous appartient donc de prendre vos dispositions afin de vous présenter au plus tard 15 minutes avant le départ. Passé ce délai et après départ de la promenade, aucune réclamation ne pourra nous être formulée.

Enfin, l'activité équestre est une activité qui s'effectue en pleine nature. Nous sommes donc tributaires des conditions climatiques et météorologique ainsi que des risques de feu de forêt. Si une prestation doit être annulée pour des raisons indépendantes de notre volonté, nous vous proposerons de reporter cette dernière à une date ultérieure selon les disponibilité du planning en vigueur dans l'établissement ou de vous rembourser sous la forme de carte cadeau valable durant l'année d'émission.

Concernant l'émission de cartes cadeaux, les cartes cadeaux émises avant le 30 Novembre de l'année en cours doivent impérativement être utilisées avant le 31 décembre de l'année en cours. Au-delà de cette date, et sauf demande de dérogation expresse de votre part envoyée par courrier en lettre recommandée avec accusé de réception au siège social de la SAS CTE LES AYGAUDES, le solde se verra mis à 0 € sans notification préalable. Les cartes cadeau émise à partir du 1er Décembre de l'année en cours sont valables jusqu'au 31 Décembre de l'année suivante.

Concernant l'école française de tourisme équestre, le trimestre d'équitation s'organise en 3 mois de 4 séances chacun en moyenne avec un écart-type possible de 1 séance

par mois en fonction des fermetures annuelles du centre équestre et l'organisation de la saison d'équitation pleine nature. Par ailleurs, l'abandon en cours de trimestre pour tout autre raison que motif légitime dument justifié ne donne lieu à aucun remboursement ou contre partie.

ARTICLE 5 – GARANTIE

Le centre équestre « Les Ayguades » apportera le plus grand soin à l'exécution de la commande et à la qualité des prestations. En cas de défectuosité reconnue par le vendeur, l'obligation de ce dernier sera limitée au remplacement ou au remboursement des quantités ou prestations défectueuses, sans autre indemnité. Sont exclus de la garantie les défauts et dommages résultant d'un stockage, de manutention, de transport ou d'utilisation dans des conditions anormales ou non conformes avec la nature, les prescriptions, l'aptitude à l'emploi du produit ou la mise en œuvre de la prestation par le client.

ARTICLE 6 – PAIEMENT

L'établissement ne fait pas crédit. Sauf conditions particulières, les factures sont payables avant la date effective de mise en œuvre de la prestation. En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre ou annuler toutes les commandes en cours sans remboursement des frais initialement engagés. Toute somme non payée à l'échéance figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie l'intérêt légal. Ces pénalités seront exigibles sur simple demande du vendeur. Aucun escompte n'est accepté pour paiement anticipé.

Nous acceptons les paiements en espèces, chèques bancaires, carte bancaire compatible avec le module de paiement Squareup®, virement bancaire sur le compte suivant IBAN FR76 1660 7000 3068 1213 9118 302 BIC CCBPFRPPPPG et chèques vacances & coupons sports ANCV®. Nous vous informons qu'une majoration forfaitaire de 3 € par tranche de 100 € d'achats, liée aux frais de traitements, peut vous être appliquée dans le cadre de paiement en ligne ou de paiement de facture à distance selon le mode de règlement choisi.

ARTICLE 7 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Centre Équestre « Les Ayguades » conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, contrats, et documentations techniques qui ne peuvent être communiqués ni exécutés sans son autorisation écrite.

ARTICLE 8 – LITIGES

Toute réclamation doit être faite par demande expresse sur papier libre et envoyé au siège sociale de la SAS CTE LES AYGAUDES en lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

A défaut d'accord amiable, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu, concernant tant sa validité, son interprétation, son exécution, sa résiliation, leurs conséquences et leurs suites seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit

commun.

ARTICLE 9 – DROIT APPLICABLE - LANGUE DU CONTRAT

Les présentes CGV et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français et notamment le BOFIP en lien avec les activités équestres.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DU CLIENT

Les présentes CGV ainsi que les tarifs affichés, sont expressément agréés et acceptés par l'acheteur, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables au centre équestre « Les Ayguades », même s'il en a eu connaissance.

ARTICLE 11 – RGPD

En vertu du RGPD, les personnes résidant dans l'UE ont le droit (sous certaines conditions) de demander ce qui suit à la SAS CTE LES AYGAUDES qui gèrent leurs données personnelles via l'intermédiaire du prestataire SquareUp®:

- Si nous détenons des données personnelles vous concernant et si oui, quelles informations vous concernant sont détenues ;
- Faire corriger toute inexactitude présente dans ces données ;
- Faire effacer des informations ;
- S'opposer au marketing direct ou au traitement de leurs données personnelles ;
- Restreindre le traitement de leurs informations, y compris la prise de décision automatisée (c'est-à-dire une décision prise uniquement par des moyens automatisés sans aucune intervention humaine) ou le profilage (c'est-à-dire le traitement automatisé de données personnelles pour évaluer certaines choses sur un individu) ; et
- La portabilité des données (pour que les données soient fournies sous une forme lisible par machine et interopérable à l'individu qui en fait la demande ou pour que les données soient envoyées à un tiers à la demande d'un individu).

ARTICLE 12 – REGLEMENT INTERIEUR

Ces CGV complètent le règlement intérieur en vigueur au Centre Equestre « Les Ayguades ». Tous manquement à ce dernier vous expose à une annulation de toutes procédure de vente et un refus d'accès à l'ensemble des installations et des services.

ARTICLE 13 – VISA ET MISE EN APPLICATION

Ces CGV annulent et remplacent toutes les CGV précédemment éditées et sont applicables à partir du 01/01/2023 pour une durée indéterminée.